

La guerre en Ukraine à la lumière de la seconde guerre sino-japonaise *

Franck Michelin

Professeur au département d'économie internationale de Teikyo University. Membre correspondant de l'Académie des sciences d'Outre-Mer. Chercheur associé au Centre Roland Mousnier de Sorbonne Université et à l'Institut français de recherche sur le Japon à la Maison franco-japonaise.

Le 2 mai 2022, Philippe Pons, correspondant au Japon du *Monde*, a relaté la parution d'un article du magazine *Zoom Japon* qui comparait la guerre en Ukraine à l'incident de Mandchourie de 1931 ⁽¹⁾. L'invasion par le Japon de la Chine est éclairante à plus d'un titre pour comprendre la guerre russo-ukrainienne qui, elle aussi, n'a pas été déclarée et voit deux peuples proches – culturellement et historiquement – s'affronter de manière inexpugnable.

Cet article abordera trois questions : la première sera consacrée à une comparaison de la place tenue par la Chine au Japon et par l'Ukraine en Russie au cours de l'histoire et les évolutions contemporaines ; la deuxième portera sur les particularités des deux invasions ; et la troisième aura trait aux crimes de guerre et à la justice internationale.

Culture, géographie et politique

La guerre russo-ukrainienne a des racines profondes. La Russie doit une grande partie de son identité culturelle à la Rus' de Kiev, dont elle se réclame en permanence. Vladimir Poutine justifie d'ailleurs son opposition à l'indépendance de l'Ukraine par l'origine commune des deux peuples, ravalant l'identité culturelle ukrainienne à un simple folklore. Il se situe ainsi dans le droit fil de l'Empire russe qui qualifiait l'Ukraine de « Petite Russie » et avait interdit les publications en langue ukrainienne à la fin du XIX^e siècle. La répression par le régime bolchevique

* Une version plus élaborée a été publiée en ligne sur le site de la *RDN* le 22 juillet 2022 (www.defnat.com/).

⁽¹⁾ Philippe Pons : « Dans la revue *Zoom Japon*, l'agression de l'Ukraine au prisme de l'invasion japonaise de la Mandchourie », *Le Monde*, 27 mai 2022 (www.lemonde.fr/).

du mouvement nationaliste ukrainien, la famine orchestrée par Staline (*Holodomor*) à l'encontre de la paysannerie ukrainienne et l'invasion actuelle sont considérées par Moscou comme des politiques légitimes visant à ramener un peuple-frère dans le giron de la maison commune russe.

Si la proximité historique et culturelle entre la Chine et le Japon est infiniment moins forte, le rôle tenu par la civilisation chinoise dans la constitution de l'État et de la culture du Japon n'en est pas moins fondamental. À partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, deux phénomènes concomitants sont à l'origine d'une dichotomie dans la façon dont les Japonais considèrent le voisin chinois, distinguant clairement deux Chine, la classique et la contemporaine. Le premier est la place exclusive du modèle occidental dans le processus de modernisation à partir de 1853. Le second est l'instabilité intérieure chronique que connaît la Chine et la défaite qu'elle subit face au Japon en 1895. Face au déclin de l'empire du milieu, les Japonais en viennent à se considérer comme les véritables dépositaires de la culture classique chinoise ⁽²⁾.

La dénomination de la Chine constitue une question à la fois complexe et pertinente pour essayer de comprendre la complexité des relations sino-japonaises. Jusqu'en 1945, le Japon recourt au terme *Shina* pour désigner sa voisine. Celui-ci y est utilisé au Japon depuis des siècles pour distinguer l'espace géographique et culturel chinois de l'État désigné par le nom de sa dynastie. En 1912, la jeune république de Chine choisit comme nom officiel *Zhonghua Minguo* en recourant au caractère *zhong* qui signifie « milieu ». Ce n'est que le 31 octobre 1930 qu'une décision du cabinet de Hamaguchi Osachi entérine l'adoption de la terminologie officielle chinoise ⁽³⁾. Le déclenchement de la guerre ouverte avec la Chine en 1937 voit cependant le Japon reprendre ce terme pour nommer le conflit ⁽⁴⁾. *Shina* ayant une signification plus géographique et culturelle que politique, il permet au gouvernement japonais de justifier son refus de reconnaître le régime du *Kuomintang* comme régime légitime. Il prend alors un sens de plus en plus péjoratif.

Ce processus n'est pas sans rappeler la captation par Moscou de l'héritage historique de la Rus' de Kiev, captation symbolisée par l'érection d'une statue de Vladimir le Grand au pied du Kremlin en 2016. Bien entendu, les conflits sino-japonais et ukraïno-russe sont différents. Alors que le premier oppose une puissance qui cherche à empêcher la constitution d'une grande Chine qui menacerait sa position régionale, le second voit une grande puissance menacer l'existence même de l'Ukraine en tant que nation distincte de la Russie.

⁽²⁾ Franck Michelin : « Quand le Japon s'ouvre à l'Occident : s'adapter pour survivre », *Point de Vue Histoire*, n° 37, octobre 2018, p. 14-21 ; Kimitada Miwa : Fukuzawa Yukichi's "Departure from Asia": a prelude to the Sino-Japanese War, Tôkyô, *Monumenta Nipponica monographs*, Sophia University, 1968.

⁽³⁾ Voir le document conservé aux archives de la Diète sous le n° S 427 (<https://rnavi.ndl.go.jp/>).

⁽⁴⁾ *Shina Jihen* [Incident de Chine].

Un dépeçage en règle

Le Japon s'implante en Chine à la suite de deux conflits : la première guerre sino-japonaise (1894-1895) et la guerre russo-japonaise (1904-1905). La victoire sur la Russie lui permet d'acquérir une concession dans la péninsule du Kwantung – dans le sud de la Mandchourie – et la voie ferrée du Sud-Mandchourien. Il cherche ensuite à imposer son protectorat sur le gouvernement de Pékin pendant la Première Guerre mondiale.

Les choses prennent une tournure de plus en plus violente alors que Tokyo cherche à préserver ses intérêts face au mouvement d'unification chinois. En 1931, l'armée japonaise du Kwantung procède à un véritable coup de force en mettant l'ensemble de la Mandchourie sous sa domination. Un an plus tard voit la naissance de l'État-fantôme du Mandchoukouo et la mise en place d'un ordre colonial qui met en avant l'existence d'un État pluriethnique nippon-mongolo-mandchou niant la réalité d'un peuplement désormais majoritairement *han*.

En dehors de la Mandchourie et de ses abords immédiats, le Japon n'a jamais eu d'ambition territoriale en Chine. L'île de Taïwan n'est alors qu'une marge de l'empire chinois auquel elle n'est incorporée qu'à la fin du XVII^e siècle. Quant à la Mandchourie, les partisans de sa mise sous contrôle croient à tort qu'il s'agirait d'un espace relativement vide, et donc sujette à un peuplement japonais. Si cette fiction coloniale explique en partie les échecs de la politique japonaise en Chine, les dirigeants japonais ne vont jamais jusqu'à nier l'existence d'une nation chinoise.

En Ukraine, non seulement la Crimée a été purement et simplement annexée, mais les dirigeants russes ne font guère mystère de leur volonté de détacher la région du Donbass, allant jusqu'à nier l'existence d'une nation ukrainienne. Enfin, la politique de russification forcée est d'ores et déjà mise en œuvre dans les régions occupées. Il s'agit d'un génocide dans le sens que la volonté de faire disparaître la nation et la culture ukrainienne est clairement revendiquée.

Terreur et justice

Un autre point qui rapproche les deux conflits est la question de l'usage de la terreur par l'occupant et sa conséquence : la mise en place d'une justice pour juger les criminels de guerre. Au Japon, l'exemple le plus flagrant de crime de guerre est le massacre de Nankin. Comme dans le cas de l'armée russe en Ukraine, l'armée japonaise se trouve, après le 7 juillet 1937, dans une situation inattendue. Les forces chinoises qu'elle considère sans valeur ni volonté combative résistent alors avec opiniâtreté. Chiang Kai-shek engage en effet dans la bataille de Shanghai ses meilleures forces entraînées et équipées par la *Wehrmacht*.

Le cocktail qui allie mépris culturel vis-à-vis des *Shinajin* (« chinetiques ») et résistance des forces armées et de la population chinoises crée chez les soldats japonais un sentiment de frustration et de colère. Après la victoire difficilement acquise autour de Shanghai au mois de décembre, l'armée japonaise poursuit ses opérations en direction de la capitale chinoise, Nankin, sise à 300 km à l'ouest. Peu nourries, sans moyens de locomotion efficace, mal encadrées et souvent livrées à elles-mêmes, les troupes japonaises vivent sur le terrain en dérobant leurs réserves de nourriture aux paysans, en recrutant de force des porteurs et en violant un très grand nombre de femmes. Ce que l'on nommera plus tard le « massacre de Nankin » se déroule en fait dans une zone longue de 300 km, comme l'a montré le journaliste japonais Honda Katsuichi à la fin des années 1970 ⁽⁵⁾.

Les exactions innombrables qui accompagnent la chute de Nankin sont sans doute liées à une volonté du commandement japonais de provoquer un choc au sein du régime et du peuple chinois afin de le faire plier. Cette façon de faire sera ensuite reproduite dans de multiples lieux en Chine. Des « Bucha », il y en aura un nombre incalculable dans la Chine sous occupation japonaise, avec les mêmes effets : une volonté de résistance accrue de la population locale. Outre la culture militaire basée sur les brimades et le mépris de la vie des hommes du rang que l'on retrouve à la fois dans le Japon d'avant 1945 et en Russie depuis l'ère tsariste, l'une des principales raisons du recours systématique à la terreur est la situation inextricable dans lesquelles ces deux armées se sont trouvées plongées, manquant de moyens et d'objectifs clairs.

Les procès pour crimes de guerre, s'ils viennent seulement de commencer en Ukraine, s'appuient sur une jurisprudence au sein de laquelle le Tribunal militaire international pour l'Extrême-Orient – plus connu sous le nom de « Procès de Tokyo » – et les multiples procès organisés en Asie orientale pour juger les criminels de guerre japonais constituent autant d'étapes importantes sur le chemin vers la mise en place du droit pénal international ⁽⁶⁾. Fait intéressant, le seul accusé condamné à la peine capitale pour crime de guerre dit « conventionnel » – et non pour crime contre la paix – est Matsui Iwane, commandant des forces qui avaient conquis Nankin et qui, ironie de l'histoire, n'était pas en Chine au moment des faits. Non seulement le massacre de Nankin aura retourné l'opinion des pays occidentaux, mais il aura constitué le point de départ du processus juridique qui mènera, neuf ans plus tard, à l'ouverture à Tokyo du petit frère du procès de Nuremberg.

Il est impossible de savoir si les principaux responsables de l'invasion de l'Ukraine et des crimes qui y sont commis seront jugés un jour. La première condamnation d'un militaire russe – le sergent Vadim Shishimarin – le 23 mai 2022

⁽⁵⁾ Voir son ouvrage traduit en anglais sous le titre *The Nanjing Massacre: a Japanese Journalist Confronts Japan's National Shame* ; Armonk, M.E. Sharpe, 1999, 332 pages.

⁽⁶⁾ Kentarô Awaya : « Le procès de Tôkyô contre les crimes de guerre : mise en accusations et immunité », in Annette Wieviorka (éds), *Les procès de Nuremberg et de Tôkyô*, Bruxelles, Complexe, 1996, p. 185-190 ; Franck Michelin : « Le Procès des criminels de guerre japonais », *Le Japon*, Fayard-L'Histoire, 2011, p. 183-197.

ne laisse guère augurer de la suite. L'accumulation de preuves a constitué un objectif prioritaire pour le gouvernement ukrainien dès le début du conflit. Celles-ci avaient cruellement manqué lors du Procès de Tokyo, la plus grande partie des archives ayant été détruites par les autorités japonaises avant l'arrivée des troupes d'occupation alliées à la fin du mois d'août 1945. C'est pour cela que l'accusation avait dû appuyer ses travaux sur un grand nombre de témoignages. Si les preuves réunies en Ukraine, concernant les simples exécutants seront sans doute nombreuses, *quid* de celles concernant le régime russe ?

*

**

En 1937, le Japon déclenche un conflit sans issue. Sans but de guerre clair au-delà d'une soumission du régime politique adverse, soumis à une idéologie fondée sur le mépris de l'ennemi, manquant de moyen pour atteindre ses objectifs, en butte à une résistance armée plus opiniâtre que prévu, ainsi qu'à l'hostilité de l'opinion mondiale, il s'enlise dans une sale guerre. Conflit jamais déclaré, sans issue possible du fait de la non-reconnaissance par le Japon du régime de Chiang Kai-shek comme un ennemi digne de ce nom, la seconde guerre sino-japonaise (1937-1945) s'enlise très rapidement et ne prend fin qu'avec la capitulation japonaise, le 15 août 1945.

Le conflit ukraïno-russe pourrait voir la Russie suivre le même chemin : un conflit sans issue, mais qu'elle ne pourrait accepter de perdre sans risquer la survie de son régime. Isolée sur la scène internationale, elle pourrait se sentir poussée dans ses derniers retranchements. Pour Tokyo, ce fut l'invasion du nord de l'Indochine le 23 septembre 1940 qui, au cours d'un processus de quatorze mois, l'amena à déclencher la guerre du Pacifique contre Londres et Washington ⁽⁷⁾. Le conflit en Chine n'était sans doute pas destiné à s'élargir au Pacifique, mais le refus du régime japonais de reconnaître ses échecs l'a poussé à une fuite en avant.

Pour Moscou, le danger du recours à l'arme nucléaire, unimaginable jusque très récemment, n'est peut-être plus à exclure. Un régime aux abois pourrait avoir des tendances suicidaires. Le 7 décembre 1941, l'empire du Japon, en attaquant un pays doté d'un PIB vingt fois supérieur au sien, doté de la première industrie mondiale et de ressources illimitées avait, sans aucun doute, constitué un tel accès de témérité. ♦

Courriel de l'auteur : contact@franckmichelin.info

⁽⁷⁾ Franck Michelin : *La Guerre du Pacifique a commencé en Indochine, 1940-1941* ; Passés composés et ministère des Armées, 2019.